

Trame commune de l'appel à projets



Secteur Équité



Fonds Malgache de Formation Professionnelle
tahiry Famatsiam-bola Malagasy ho Fampiofanana ny mPiasa

www.fmfp.mg

Août 2022
8^e Appel à projets (AP8)



Partner with
France™
"Vers le Progres"



Développons ensemble le capital humain à Madagascar!

Table des matières

1.	Section 1. Introduction	4
2.	Section 2. Pièces constitutives du dossier de projet	5
3.	Section 3. Type de financement et structures éligibles	6
4.	Section 4. Contexte de l'appel à projets	10
4.1.	Contexte général	10
4.2.	Contexte sectoriel	11
5.	Section 5. Objet de l'appel à projets (domaines d'intérêt stratégique)	12
5.1.	Objectif général	12
5.2.	Les axes stratégiques de l'appel à projets	12
5.3.	Objectifs de l'appel à projets	13
6.	Section 6. Les orientations prioritaires	13
6.1.	Les axes prioritaires	13
6.2.	Les secteurs, filières et métiers ciblés dans l'appel à projets	14
6.3.	En termes de qualifications et de compétences ciblés	16
6.4.	En termes de bénéficiaires	17
6.5.	Les sensibilités liées à l'équité	18
6.6.	En termes de dispositifs de formation	18
7.	Section 7. Conditions relatives au projet	19
7.1.	Conditions financières	19
7.2.	Conditions générales	20
8.	Section 8. Description de la réponse attendue	20
8.1.	Caractéristiques du projet et du porteur de projet	20
8.2.	Contexte socioéconomique	21
8.3.	Objectifs et contenu de la formation	21
8.4.	Types et Modalités de la formation	21
8.5.	Modalités de suivi-évaluation de la formation	22
8.6.	Indicateurs de résultats	22
8.7.	Le budget du projet	22
9.	Section 9. Procédure de l'appel à projets	22
9.1.	Conditions d'envoi des propositions de projet et date limite de réception	22
9.2.	Sélection du porteur de projet	23
9.3.	Les critères de sélection	24
9.4.	La sélection	24
9.5.	Réponse à la soumission	24
9.6.	Contractualisation	25

Annexe 1 : Canevas de la Lettre de demande de financement signée par le porteur (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	26
Annexe 2.a Formulaire de demande de financement & budget (format excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	27
Annexe 2.b. Sur les rubriques éligibles dans le budget	30
Annexe 3.a. Cahier des charges (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	33
Annexe 4. Déclaration d'intégrité (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg).....	41
Annexe 5 : fiche d'analyse de l'éligibilité	44
Annexe 6 : fiche d'évaluation technique et financière	45

1. Section 1. Introduction

FONDS MALGACHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Association de droit malagasy
Bâtiment MATERAUTO, Ankorondrano Antananarivo, Madagascar

N/Réf. : FMFP/764/08/2022/DG/DFI020822

Objet : **Appel ouvert pour les promoteurs de projet type équité**

Date de lancement : 05 août 2022 (1^{ère} vague) / 03 octobre 2022 (2^{ème} vague)

Date limite de présentation des projets : 11 septembre 2022 (1^{ère} vague) / 14 novembre 2022 (2^{ème} vague)

Publication des résultats de l'appel : octobre 2022 (1^{ère} vague) / décembre 2022 (2^{ème} vague)

En vue de soutenir une reprise verte, résiliente et inclusive ¹, dans le cadre du développement de la formation professionnelle continue à Madagascar, et afin de rehausser la qualité de l'offre de formation professionnelle et de promouvoir la culture de formation en entreprise, le Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP) contribue à la promotion de la formation des acteurs du secteur informel, notamment à l'issue de la pandémie de COVID-19 dont l'impact sur le secteur informel et les petites entreprises du pays a été particulièrement important. En effet, les petites entreprises, les entreprises informelles et celles ayant un accès plus limité au marché du crédit formel ont été plus durement touchées par les pertes d'emplois et de revenus causées par la pandémie.

Le deuxième rapport de Madagascar pour l'Examen National Volontaire² sur les objectifs de développement durable 2021 met également en exergue la nécessité d'appuyer la mise en œuvre des ODD 6 à 8 afin de promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décent, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, et stimulent la croissance des micro, petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers³.

Ainsi, à travers des appels à projets, le FMFP poursuit ses actions de financement des projets de formation professionnelle de type équité. Avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Union Européenne (UE)⁴, le FMFP va lancer deux vagues d'appel à projets pour le secteur équité d'ici la fin de l'année 2022. Le but des projets « équité » est de favoriser et soutenir les conditions nécessaires à la reprise équitable de l'activité économique et de la croissance des acteurs du secteur informel à l'issue de la crise impactant fortement ce secteur qui a été victime d'une inactivité généralisée avec comme conséquence directe une baisse importante de revenus subie par les travailleurs. Il s'agit également d'inciter les acteurs de l'économie informelle à se structurer, accroître progressivement leurs compétences afin d'améliorer leur productivité, un rehaussement de la qualité des produits, de pouvoir intégrer des marchés pérennes, bénéficier de leviers financiers et leur permettre de sortir de la situation d'extrême pauvreté dans laquelle ils se trouvent. Ainsi, le secteur sera appuyé pour s'orienter vers un développement durable et inclusif.

1 Rapport annuel 2021 – De la crise à une reprise verte, résiliente, inclusive – Groupe Banque Mondiale

2 Deuxième rapport de Madagascar pour l'Examen National Volontaire sur les objectifs de développement durable 2021

3 Rapport sur le développement dans le monde 2022 – Groupe Banque Mondiale

4 Pour l'équité dans les secteurs TIC, THA et THR

Une enveloppe de 4 500 000 000 MGA abondée exclusivement par l'AFD et l'UE, servira à financer les projets sélectionnés.

A titre de rappel, l'appel à projets de type « équité » cible les acteurs de l'économie informelle comme les travailleurs (artisans) à leur propre compte, les micros et petits entrepreneurs et leurs employés, les maîtres d'apprentissage non structuré ainsi que les apprentis dont ils ont la charge.

Tout promoteur intéressé devra répondre aux priorités édictées dans l'appel à projets et aux critères exigés dans la section 7. Il devra soumettre un dossier constitué par les différents documents détaillés dans la section 2 et qui se trouvent en annexe.

Les projets doivent être adressés : à Monsieur le Directeur Général du FMFP, au plus tard le 11 septembre 2022 pour la 1^{ère} vague, et le 14 novembre 2022 pour la 2^{ème} vague.

Les dossiers de soumission peuvent être adressés par voie électronique (sous format pdf) (e-mail) à : ap@fmfp.mg avec mention dans l'objet « **soumission définitive AP 8 Equité** » pour la soumission des projets de la 1^{er} vague (deadline 11 septembre 2022) et « **soumission définitive AP 10 Equité** » pour la soumission des projets de la 2^{ème} vague (deadline 14 novembre 2022), et/ou par envoi ou dépôt physique accompagnés de la version électronique (CD ou clé USB) à l'adresse suivante durant les jours et heures de bureau (08h00 à 17h00) : Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP), Enceinte MATERAUTO, Route des hydrocarbures Ankorondrano, Antananarivo 101. Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Pour tout besoin d'accompagnement ou d'information, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : projetsdeformation@fmfp.mg,

Tél. +261 22 538 86/ +261 34 41 593 36/ +261 34 41 592 77/ +261 34 41 590 28.

2. Section 2. Pièces constitutives du dossier de projet

Pièces administratives et financières relatives au projet		Pièces d'évaluation (obligatoire) - Oui/Non
1	Lettre de demande officielle de financement datée et signée (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
2	Formulaire de demande de financement (canevas disponible sur fichier Excel)	Oui
3	Budget prévisionnel du projet (canevas disponible sur fichier Excel) - même fichier que le formulaire de demande	Oui
4	Cahier des charges du programme de formation (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
5	Déclaration d'intégrité signée par le promoteur (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
6	Plaquette de présentation du promoteur avec une description des interventions similaires et expériences probantes dans le domaine et la zone d'intervention proposée	Oui

7	Liste nominative des bénéficiaires ciblés comportant le sexe, l'âge et l'adresse ou les coordonnées	Oui
8	Présentation du prestataire avec les CV des formateurs	Oui
9	Attestations de partenariat et/ou lettres d'intention des cofinancements du projet (si existant)	Oui (selon la catégorie de projet)
10	Copie des documents officiels d'existence (Récépissé, Agrément et/ou NIF&STAT) originaux du porteur	Oui
11	Copie du Statut avec les adresses et coordonnées	Oui
12	Relevé d'identité bancaire (RIB) du porteur	Oui
13	Autres documents de développement du territoire en lien avec la formation ciblée (Stratégie/politique sectorielle, PRD, PCD...)	Non, facultatif
14	Copie CIN du représentant du porteur de projet	Oui
15	Lettre ou convention de partenariat ou bons de commandes garantissant les débouchés commerciaux des activités des bénéficiaires	Non (mais décisif dans l'évaluation du dossier)
16	Lettre ou convention de partenariat entre la structure informelle et une entreprise formelle	Non (mais décisif dans l'évaluation du dossier)
17	Projet de Contrat entre le prestataire de formation & le porteur	Oui
18	Lettre (de recommandation) ou convention de partenariat émanant d'une ou des institutions/autorités locales ou nationale (commune, région, ministère sectoriel)	Non (mais décisif dans l'évaluation du dossier)
19	Document prouvant l'appartenance de la structure à une plateforme ou structure professionnelle (cluster, chambre des métiers, fédération, etc.) de dimension sectorielle, nationale ou locale	Non (mais décisif dans l'évaluation du dossier)
20	Présentation d'un CV d'un comptable pour le projet pour les catégories 1 et 2	Oui
21	Document justifiant des flux financiers annuels d'au moins 20 000 000 MGA pour la catégorie 1	Oui pour la catégorie 1

3. Section 3. Type de financement et structures éligibles

Le FMFP va répartir en trois catégories les types de financement proposé pour cet appel à projet dont :

- Catégorie 1, avec un financement pouvant aller jusqu'à de 100 millions Ariary, l'appel cible des projets de dimension interrégionale ou régionale sur des secteurs/métiers stratégiques.

- Catégorie 2, avec un financement pouvant aller jusqu'à 50 millions Ariary, l'appel cible des projets de dimension régionale, intercommunale ou communale et s'intègre dans la dynamique de développement territorial.
- Catégorie 3, avec un financement pouvant aller jusqu'à 25 millions Ariary, l'appel cible des projets de dimension locale et tournés vers des intérêts spécifiques et très localisés.

En termes de structure éligible, l'appel va permettre de financer :

- Pour les programmes d'apprentissage ou de formation en alternance ciblant des jeunes/adultes en situation d'apprentissage pour une finalité d'insertion professionnelle ou de qualification en métier : Entreprise, ONG, Plateforme associative, association, groupement professionnel (d'entreprises), chambre consulaire œuvrant dans la promotion du développement des compétences dans l'informel et la professionnalisation de jeunes/adultes en situation d'apprentissage ;
- Pour les projets ciblant des opérateurs/producteurs informels, microentrepreneurs ou autoentrepreneurs en activité et renforçant leurs compétences techniques et professionnelles : Coopérative, Groupement professionnel, ONG, association, chambre consulaire représentant le métier et les bénéficiaires ; et ayant parmi leurs missions la formation des micros, petites et très petites entreprises
- Pour les projets axés sur la professionnalisation des jeunes/adultes en situation de travail précaire ou de préparation à l'insertion professionnelle (pré-emploi) : Coopérative, Groupement professionnel, ONG, association, chambre consulaire à but non lucratif disposant d'expériences probantes dans la professionnalisation de jeunes/adultes en situation de travail précaire dans des dispositifs de production informelle.

Les structures qui font de la formation leur activité principale ne sont pas éligibles. Les entreprises désireuses d'implanter des programmes d'apprentissage au bénéfice des jeunes sont éligibles dans toutes les catégories de financement.

Le tableau des types de financement et des caractéristiques des structures éligibles

TYPES DE FINANCEMENT	MONTANT MAXIMUM ACCORDE PAR LE FMFP	CRITERES
<p>Catégorie 1 : Projet à dimension interrégionale ou d'importance stratégique pour une région (Large Grants)</p>	<p>Plus de 50 000 000 MGA jusqu'à 100 000 000 MGA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Organisations, groupement, plateformes professionnelles, Associations territoriales, structures légalement constituées (ONG, Association, Groupement professionnel ou Interentreprises, Chambre consulaire) à but non lucratif disposant d'une expérience dans l'appui à l'entrepreneuriat et à la promotion de l'emploi des jeunes et/ou ayant comme mission entre autres la professionnalisation des bénéficiaires en situation d'apprentissage dans des dispositifs de production informelle ou le renforcement des capacités des micros entreprises • Porteur justifiant une constitution légale d'au moins de 3 ans • Porteur n'ayant pas encore été financé par le FMFP sur les douze derniers mois /ceux dont les projets ont été financés auparavant (plus de 12 mois passés) et qui ont reçu une note d'évaluation +70/100 sont éligibles • Porteur justifiant des flux financiers annuels d'au moins 20 000 000 MGA (ressources propres, subventions, etc...) • Projet justifiant d'un impact au niveau régional ou interrégional • Projet répondant aux priorités de l'appel à projets • Projet touchant directement au moins 200 bénéficiaires et indirectement 400 personnes (ménages) • Le porteur doit justifier de la tenue d'une comptabilité régulière (existence d'un comptable avec CV à intégrer dans le dossier de soumission) • Projet justifiant de mesures d'accompagnement réel post formation • Projet dont la mise en œuvre excède les 6 mois (si nécessaire il peut s'étendre sur au plus 12 mois) • Projet justifiant d'un marché ou d'une finalité emploi • Frais de gestion éligibles (5%) • Les structures qui font de la formation leur activité principale ne sont pas éligibles.
<p>Catégorie 2 : ou à dimension régionale ou d'importance stratégique intercommunale ou communale</p>	<p>Plus de 25 000 000 MGA à 50 000 000 MGA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Organisations, groupements, plateformes professionnelles, et Associations territoriales légalement constituées (ONG, association, GIE, Chambre consulaire) à but non lucratif disposant d'une expérience professionnelle (ou exercer le métier) dans le domaine de formation stipulé dans le projet, et/ou ayant comme mission entre autres la professionnalisation des bénéficiaires en situation d'apprentissage dans des dispositifs de production informelle ou le renforcement des capacités des micros et petites entreprises

(Middle Grants)		<ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises sont éligibles en tant que porteurs seulement lorsqu'elles portent le programme d'apprentissage ou en alternance • Porteur n'ayant pas encore été financé par le FMFP sur les douze derniers mois /ceux dont les projets ont été financé auparavant (plus de 12 mois passés) et qui ont reçu une note d'évaluation +70/100 sont éligibles • Porteur justifiant une constitution légale d'au moins 1 an ; • Projet touchant directement au moins 100 bénéficiaires et indirectement 200 personnes (ménages) ; • Projet justifiant d'un impact au niveau régional, intercommunal ou communal ; • Porteur justifiant la tenue de sa comptabilité par une personne compétente/comptable (CV à intégrer dans le dossier de soumission) ; • Projet répondant aux priorités de l'appel à projets • Projet dont la mise en œuvre excède les 3 mois (si nécessaire il peut s'étendre sur 12 mois) • Projet justifiant de mesures d'accompagnement réel post formation • Projet justifiant d'un marché ou d'une finalité emploi • Projet justifiant d'une finalité emploi ou d'une qualification à un emploi pour les programmes d'apprentissage • Frais de gestion éligibles (5%) • Les structures qui font de la formation leur activité principale ne sont pas éligibles.
<p>Catégorie 3 ou à dimension locale (Small Grants)</p>	<p>Jusqu'à 25 000 000 MGA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Organisations, groupements, plateformes professionnelles (Coopérative, Association, GIE, Chambre consulaire) représentant le métier et les bénéficiaires. Elle doit disposer d'une expérience professionnelle (ou exercer le métier) dans le domaine de formation stipulé dans le projet, et/ou ayant comme mission la professionnalisation des bénéficiaires en situation d'apprentissage dans des dispositifs de production informelle ou ayant pour mission le renforcement des capacités des micros, petites et très petites entreprises • Les entreprises sont éligibles en tant que porteur uniquement dans le cadre de programmes d'apprentissage ou en alternance • Porteur justifiant d'une constitution légale • Projet à impact local • Projet justifiant d'un marché ou d'une finalité emploi • Projet justifiant d'une finalité emploi ou d'une qualification à un emploi pour les programmes d'apprentissage • Projet respectant le ratio stipulé dans la trame • Frais de gestion non éligibles • Les structures qui font de la formation leur activité principale ne sont pas éligibles.

4. Section 4. Contexte de l'appel à projets

4.1. Contexte général

Le Secteur Equité est consacré à l'économie informelle. Il fait partie des 07 principaux secteurs financés par le FMFP à travers les différents appuis octroyés par les partenaires techniques et financiers. Le secteur informel continue de dominer largement l'économie malagasy. En effet, 7 personnes sur 10 vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle (ODD 1) et 8 emplois sur 10 sont dans l'économie informelle (ODD 8). Le secteur informel reste le principal pourvoyeur d'emploi, notamment en milieu rural dans l'agriculture avec 64 % des emplois totaux en 2019, dont 60% sont des femmes (Banque Mondiale 2020). Par ailleurs, un enfant de moins de 17 ans sur dix travaille dans l'informel. Cette situation constitue une contrainte structurelle pour l'économie du pays car elle cantonne les travailleurs à de faibles revenus, limite les rentrées fiscales et compromet l'avenir des enfants. L'informalité perpétue ainsi la pauvreté. Près de 300 000 jeunes atterrissent chaque année sur le marché du travail, et au moins 75 % d'entre eux effectuent une activité informelle. Selon les derniers chiffres⁵, le secteur informel contribuerait à hauteur de 24 % du PIB, soit presque 1/3 des richesses nationales.

Le secteur informel a subi de plein fouet les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19 : baisse des revenus, perte d'emploi, incertitude, etc. Les résultats de l'enquête menée par l'Institut national de statistique INSTAT (juin 2020), mentionnent que les quatre secteurs suivants sont les plus durement touchés par la crise : la restauration et l'hébergement (61%), le transport (38%), la transformation et la fabrication (13,8%) et le commerce (12,8%). Comme la majorité des entrepreneurs individuels et les très petites PME / PMI exercent dans ces secteurs, ils sont vulnérables à la crise et certains n'ont pas pu éviter la fermeture de leur entreprise. Le dernier rapport de la Banque Mondiale⁶ relève que les populations vulnérables, en particulier en milieu urbain, étaient les plus affectées par les pertes d'emplois dans les secteurs clés des services manufacturiers et par la perte de revenus entraînée par l'arrêt soudain de l'activité économique. Les ménages ruraux ont également été touchés, mais une production agricole résiliente a contribué à absorber le choc de la crise. Avec les risques de crise alimentaire mondiale causée notamment par la guerre en Europe, le système de production rurale est sous pression afin de faire face aux possibles pénuries alimentaires. Cela a amené à une forte précarité d'une grande partie du public informel. Cette précarité des conditions de travail dans le secteur informel a toujours été au centre des préoccupations du FMFP et a suscité des réflexions sur les mesures à prendre concernant l'accompagnement des acteurs surtout dans le contexte de relance économique.

Une stratégie de relance forte et durable devra s'appuyer sur des réformes ambitieuses visant à stimuler l'accès au marché, à accélérer la numérisation de l'économie, à renforcer la productivité agricole et la sécurité alimentaire, et enfin à professionnaliser l'artisanat Malgache. Les priorisations pour les Appels à Projets « équité » répondent à un contexte de relance économique équitable, verte et inclusive ainsi que les mutations majeures qu'il a engendrées, les défis face aux changements climatiques mais également la crise alimentaire.

Ces appels à projets focalisent aussi leur attention sur le renforcement des capacités techniques et managériales des micro-entrepreneurs et de leurs employés et plus largement des acteurs économiques locaux relevant de l'informel afin d'encourager des projets de formation promouvant les ressources et intrants locaux et territoriaux en vue de répondre aux besoins sur les filières et métiers porteurs au niveau local. Les projets dits « intégrés », incluant les chaînes de valeurs et justifiant de partenariats techniques ou/et financiers et de débouchés sont fortement encouragés.

⁵ Banque mondiale

⁶ Perspectives économiques de Madagascar : Tracer la voie de la reprise

Le FMFP, avec l'appui de l'AFD et de l'Union européenne, vise les objectifs ci-après dans l'équité :

- La qualification de micro-entrepreneurs informels afin qu'ils puissent effectivement participer à la dynamique économique locale, pousser à une meilleure gestion de leur entreprise et améliorer leur résilience face aux crises ;
- La qualification des travailleurs des très petites entreprises informelles afin qu'ils puissent s'adapter aux exigences de leurs employeurs et du marché ;
- L'élévation du niveau de qualification et de compétences des maîtres d'apprentissage et des apprentis sur des métiers et activités porteurs d'emploi et de revenu.

4.2. Contexte sectoriel

Le secteur du tourisme

Le secteur tourisme et les secteurs connexes demeurent un axe prioritaire car il constitue un secteur clé de l'économie nationale. Avant la crise, le secteur contribuait à hauteur de 6,9% du PIB en 2018 et de 4% en 2019. L'objectif est d'atteindre 8% en 2023 et 11% en 2030. Le secteur du tourisme fait partie des secteurs fortement touchés par la pandémie du COVID-19. Le manque à gagner en termes de volume d'affaires est de plus de 83%, soit environ 620 millions USD en 2020. « Les 44 000 emplois directs et 300 000 emplois indirects de la filière (hôtellerie, restauration, agences de voyage, prestataires touristiques) sont menacés » selon les constats du Plan Multisectoriel d'Urgence (PMDU). Ce dernier, destiné à poursuivre et renforcer les efforts pour lutter contre la pandémie du COVID-19, inclut dans son troisième axe stratégique le soutien à la branche tourisme pour renforcer la résilience économique et appuyer le secteur privé. Pour la promotion du tourisme local, des mesures fiscales particulières et la définition des protocoles de santé et d'hygiène sont des priorités pour accompagner la réouverture des établissements touristiques et la relance du tourisme. L'appui au secteur tourisme portera sur le renforcement de compétences des acteurs face à la relance et aux mutations contextuelles notamment la digitalisation.

L'artisanat

Le secteur de l'artisanat dans l'économie à Madagascar est prépondérant et constitue également un axe prioritaire de l'appel à projets. L'artisanat à travers ses 14 filières et les 157 métiers identifiés emploie plus de 2.000.000 d'individus, dont 40% des paysans malgaches, et plus de 250.000 artisans professionnels. Ce secteur assure 14 à 17% du PIB et est l'un des secteurs incontournables, mais force est de reconnaître que le manque de structuration du secteur et l'absence d'une main d'œuvre qualifiée ne lui permettent pas de jouer pleinement ce rôle. Le secteur touche à tous les aspects de la vie des Malagasy et à l'économie, et bénéficie d'un savoir-faire exceptionnel des artisans, et d'une grande diversité de matières premières naturelles originales. Une grande majorité des artisans exercent cependant dans le secteur informel, ne sont pas recensés car n'appartenant à aucune structure. Ce qui rend difficile leur encadrement. A cela s'ajoute la difficulté d'accès au crédit et au financement (seuls 2 artisans sur 10 ont accès aux sources de financement). Le renforcement de compétence constitue ainsi un des leviers pour l'autonomisation économique des artisans. La professionnalisation du secteur se pose comme un défi à relever à travers la structuration, l'appui à la formalisation, la mise en place des normes et standards ainsi que des infrastructures adaptées aux besoins du secteur. En partenariat avec l'AFD et l'UE, mais aussi le Ministère de l'Artisanat et des Métiers (MAM) et l'ONUDI, le FMFP contribuera au financement de la structuration, du renforcement de compétence et la professionnalisation des artisans issus de filières et de régions identifiées comme prioritaires.

Les métiers verts

Madagascar est l'un des pays africains les plus sévèrement touchés par les effets du changement climatique : une pénurie alimentaire extrême dans le sud de l'île, suite à une sécheresse persistante depuis quatre ans, a conduit le pays au bord de ce que les experts appellent la première « famine due au changement climatique » au monde. Les projets proposant des solutions climato-intelligentes qui préservent le capital naturel, favorisent la résilience et l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ainsi que la promotion des énergies vertes sont fortement encouragés et font partie également des axes prioritaires.

La structuration de l'apprentissage

Une importance particulière sera également accordée à la structuration de l'apprentissage traditionnel. Le FMFP veut financer des initiatives des entreprises ou organisations à but non lucratif dans la mise en place ou la structuration de programmes d'apprentissage au bénéfice des jeunes en demande de qualification et d'insertion professionnelle, par des compléments de formation technique et en alphabétisation pour des jeunes en situation d'apprentissage traditionnel par exemple. Le FMFP encourage aussi l'utilisation⁷ des référentiels qui ont été antérieurement financés sur des projets de formation des formateurs des maîtres d'apprentissage dans le but de structurer le système d'apprentissage au niveau national.

5. Section 5. Objet de l'appel à projets (domaines d'intérêt stratégique)

5.1. Objectif général

L'appel à projets permettra de renforcer les cibles dans la reprise des activités économiques et d'appuyer les efforts d'innovation notamment face aux défis et mutations actuels notamment la santé, la crise alimentaire mondiale, la digitalisation, le développement durable et le changement climatique. En toile de fond, la résilience des travailleurs précaires et microentreprises à faire face aux aléas socioéconomique et environnementaux (changement climatique, crise économique et COVID) sera renforcée.

5.2. Les axes stratégiques de l'appel à projets

- Développer les compétences techniques et de production ainsi que la structuration des micro-entrepreneurs et/ou de leurs employés ;
- Promouvoir la valorisation et l'exploitation des richesses naturelles respectueuses de l'environnement ;
- Renforcer les compétences de chaque maillon des chaînes d'approvisionnement des secteurs ciblés ;
- Appuyer l'intégration des micro entrepreneurs du secteur informel dans les chaînes de valeurs sur les filières ou métiers ciblés
- Accompagner la Structuration du système d'apprentissage traditionnel et professionnel ;
- Soutenir les efforts d'innovation notamment la diversification des produits et des services dans les secteurs ciblés ;
- Renforcer le partenariat formel-informel.

⁷ Tout porteur de projet relatif à l'apprentissage est fortement recommandé de se référer à ces documents disponibles à partir du lien <http://www.fmfp.mg/wp-content/uploads/2020/07/R%C3%A9f%C3%A9rentiels-Maitre-d-apprentissage.pdf>.

5.3. Objectifs de l'appel à projets

i. Au niveau du secteur équité

Les objectifs de l'appel à projets sont de :

- Appuyer la structuration des activités artisanales autour des filières et métiers définis par le code de l'artisanat et accompagner leur professionnalisation ;
- Permettre aux micro, petits entrepreneurs et artisans ainsi qu'à leurs employés d'améliorer la qualité de leurs productions et services et d'augmenter leur rendement et rentabilité ;
- Faire monter en compétences la population active dans les métiers sous tension et les adapter aux mutations économiques et environnementaux (digitalisation, numérisation, transition énergétique, défis environnementaux) ;
- Renforcer les petits et micro-entrepreneurs par des formations adaptées aux contextes territoriaux (exploitation et valorisation des ressources locales, accès au marché, accès au crédit)
- Faciliter l'accès aux marchés pérennes et aux crédits pour permettre aux travailleurs et aux entreprises d'atteindre un niveau de productivité garantissant la pérennisation des activités et des revenus ;
- Renforcer les partenariats entre le formel-informel (intégration dans les chaînes de valeur, remise aux normes, prestations diverses, sous-traitance, fourniture de matières premières et d'intrants, RSE, etc...) ;
- Favoriser la création d'associations professionnelles par secteur d'activité et métier afin de permettre aux travailleurs individuels en secteur informel d'avoir accès à des parcours de formation et de professionnalisation répondant à leurs besoins de qualification ;
- Encourager la maîtrise de nouvelles techniques de production et accéder à de nouvelles technologies ;
- Intégrer l'approche de développement durable ou biologique dans le cycle de production (recyclage, préservation de ressources, nouvelles sources d'énergie renouvelable, réchauffement climatique) ;
- Fournir un moyen de promotion professionnelle et d'inclusion sociale pour les jeunes qui sont dans des dispositifs informels ou traditionnels d'apprentissage et d'acquisition de compétences en situation de travail précaire⁸ ;
- Dynamiser le triangle de l'apprentissage structuré en encourageant la relation « Formateurs - Entreprises – Apprenants » et faciliter la rencontre entre l'offre et la demande de formation, l'acquisition des compétences et la transférabilité des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être ;
- Soutenir les actions de structuration de la formation par apprentissage des métiers de base sur la base des référentiels disponibles ;
- Promouvoir les formations complémentaires des jeunes en fin d'apprentissage en vue de leur insertion (notamment en éducation financière et/ou compréhension du monde économique, entrepreneuriat etc.) ;
- Appuyer les initiatives d'alphabétisation fonctionnelle en lien avec le métier exercé par les bénéficiaires.

6. Section 6. Les orientations prioritaires

6.1. Les axes prioritaires

6.1.1. L'apprentissage structuré qui professionnalise un grand nombre de jeunes en emploi précaire

- Formation de maîtres d'apprentissage ;
- Formation des apprentis.

⁸ Selon le code de l'artisanat Article 33 : Nul ne peut être apprenti avant l'âge de 14 ans. Nul ne peut être maître d'apprenti s'il n'est âgé d'au moins 21 ans.

Pour les formations ou parcours d'apprentissage sur des métiers qui ont fait l'objet d'une ingénierie de formation financés antérieurement par le FMFP, il est obligatoire d'utiliser les référentiels produits dans le cadre du partenariat METFP/FMFP/DCTP (voir site du FMFP). Pour les autres métiers, les promoteurs sont libres de proposer de nouvelles démarches mobilisant de nouvelles ingénieries de formation.

6.1.2. Formations pour l'intégration dans une chaîne de valeurs présentant des avantages comparatifs au niveau local.

La promotion des filières/métiers porteurs au niveau local est fortement encouragée. Se référant à des plans stratégiques de développement du territoire au niveau régional et/ou communal (PRD, PCD), les formations pourront cibler une ou des activités depuis la culture et/ou l'approvisionnement, la production, la transformation jusqu'à la commercialisation en vue de favoriser l'inclusion des TPE/PME aux chaînes de valeur / d'approvisionnement de leur zone.

Les projets de formation proposeront ainsi le renforcement et/ou le prolongement d'une chaîne de valeur dans une des filières touchées, ou professionnaliser les acteurs sur un des maillons de production qui concourent dans l'ensemble à dynamiser la filière au niveau du secteur.

Une lettre de partenariat, protocole d'accord ou autre document attestant le cadrage du projet avec la politique globale de la région ou de commune constituerait un avantage dans les processus d'évaluation.

6.1.3. Formations pour le renforcement du partenariat informel/formel

Le partenariat avec une entreprise formelle est également fortement encouragé sous toutes ses formes :

- Formation des TPE /PME qui fournissent des intrants, matières premières ou de produits semi-ouvrés ;
- Sous-traitance et/ou commercialisation des produits des acteurs du secteur informel ;
- Transfert de technologie ou d'une culture de qualité requise par le secteur formel ;
- Formation en Pré emploi.

Dans ce cas, une convention formelle ou une lettre attestant le partenariat doivent être fournis. Les partenariats mobilisant un cofinancement seront valorisés. Le cas échéant, préciser les détails des coûts pris en charge par l'entreprise partenaire.

6.2. Les secteurs, filières et métiers ciblés dans l'appel à projets

Les cibles de l'appel à projet Equité exercent exclusivement dans le cadre des secteurs productifs informels. En sont donc systématiquement exclus le secteur social, sportif, culturel, éducatif, les activités caritatives, ainsi que les consultants indépendants.

- **Tourisme Hôtellerie et Restauration :**

- Le tourisme vert ou l'écotourisme : les métiers de guidage local, les réceptions chez l'habitant, les métiers de portage ou d'assistance pour les circuits dans les parcs ;
- L'Hôtellerie et la Restauration : avec les gîtes d'étape, l'hébergement chez l'habitant, les sites de réception en milieu rural ;
- Le tourisme bleu avec les métiers de plage, de plongée, d'excursion en mer ;
- Les Métiers de cuisine (Traiteur, etc.) ;
- Les Métiers de bouche : Gargote, restauration rapide ou petites unités de fabrication et de commercialisation de produits alimentaires de proximité ;
- L'artisanat alimentaire (boulangier, Confiseur, Chocolatier, Glacier, etc.)

- Les filières intermédiaires comme le petit transport comme le bajaj, le cyclo-pousse, et le transport en commun comme le taxi-brousse
 - Métiers de bien être (massage, esthétique, etc.) ;
- **Technologies de l'Information et de la Communication :**
- Tous les métiers utilisant les TIC et/ou qui en font la promotion ;
 - Tous métiers sur les travaux de réparation des matériels informatiques et électroniques ;
 - Réparateurs électriques, électroniques et téléphonie mobile ;
 - Les Techniciens en réseau de communication ;
 - Les métiers de la digitalisation ;
 - Les métiers dans l'audiovisuel numérique ;
 - Métiers relatifs à l'informatique, l'accès aux technologies numériques et internet (services informatiques d'entretien, microédition, gestion de cyber café).
- **Développement Rural** avec de possibles prolongement de la chaîne des valeurs ou l'intensification de la production ou l'alignement sur les méthodes biologiques :
- Métiers de l'agriculture - ceux qui innovent ou prolongent les chaînes de valeurs sont encouragés (métiers de la culture, transformation, conditionnement, commercialisation) ;
 - Aquaculture ;
 - Pisciculture hors sol ;
 - Elevage : pisciculture/ rizipisciculture, l'apiculture, ostréiculture, l'élevage de petits ou gros ruminants,;
 - Culture de rente et d'exportation (vanille, épice, huile essentielle)
 - Pépinière, protection de bassin versant.
 - La transformation agro-alimentaire.
 - Toutes les activités de transformation, agroalimentaire (fruits séchés, pâte de fruits, produits laitiers, viandes...) ;
 - Métiers de la Pêche améliorée, traitement post capture, conservation, salage, séchage, congélation, secourisme, protection du littoral ;
 - Les métiers sur une chaîne de production en atelier de fabrication industrielle ou en atelier de conditionnement ;
 - La production de farine à base de matières premières locales.
- **BTP/Ressources stratégiques :**
- Construction d'habitat : Briques en Terre compressée, plomberie, maçonnerie, électricité, climatisation, ouvrage métallique, menuiserie, fabrication de staff, peinture, décoration intérieure, ferronnerie, briquetterie, Couvreur, Installateur sanitaire, Maçon, Mosaïste, Plâtrier-plaquiste, Carreleur-mosaïste, Charpentier, Chauffagiste... ;
 - Construction de route : métiers de la pierre, pavage ;
 - Exploitation de petites mines ;
 - Recyclage & l'assainissement (déchets) ;
 - Énergie renouvelable (charbon vert, solaire, éolienne, biogaz) : montage, entretien et maintenance, conseil...
 - Législation et environnement.
- **THA**
- Culture de matières premières artisanales ou nécessaires en filature ;
 - Artisanat de l'habillement et des accessoires : couture, broderie, maroquinerie, chapellerie, filature, tissage, tapisserie, confection, tricotage, dentellerie, peinture sur soie, style mode, batik, capitonnage, cuir... ;
 - Sous-traitance avec des unités industrielles textiles ;
- **Secteur artisanal**

- Tous les métiers liés aux 14 filières artisanales définis par le code de l'artisanat.
- **Le secteur des services de l'alimentation**
 - Poissonnier ;
 - Charcutier ;
 - Boucher, Tripier, Volailleur ;
 - Commerçant alimentaire ;
 - Boulanger pâtissier
 - Personnel employé dans les abattoirs.
 - **Le Transport :**
 - Le transport terrestre : transport urbain, régional, national ;
 - Transport maritime : skipper marin ;
 - Mécanique automobile en général.
 - La Santé, l'hygiène et le bien-être : fabrication de produits d'hygiène, plante médicinale, parfumerie.
 - Les petites unités de production manufacturière.
 - Les métiers verts
 - Transformation de déchets et recyclage en produits utilitaires ou en intrants de production
 - L'assainissement dans les centres urbains
 - Le jardinage ou l'aménagement des espaces verts
 - L'énergie renouvelable (technicien en éolien, installateur de panneaux photovoltaïques)
 - Les agents et membres des communautés chargés de la conservation ou de la gestion des ressources naturelles
 - Les métiers de service essentiellement en milieu urbain

6.3. En termes de qualifications et de compétences ciblés

Le projet peut comporter des formations techniques « cœur de métier » ainsi que des formations dites transversales comme décrites ci-après :

Pour le développement des compétences de production (techniques)

- Les formations liées aux activités de production ou lié au cœur de métier de la structure/emploi. Elles devront être liées directement à l'exercice du métier, le développement du métier, et à l'acquisition d'une nouvelle technologie telles que :
 - Les compétences techniques relatives à la production ou la fourniture du service/bien ;
 - Le ciblage des formations mobilisant des petites technologies ;
 - Les compétences développant l'employabilité au poste ou à l'emploi (compétences techniques)
 - Les compétences spécifiques liées à la qualité, aux normes et les règles de sécurité ou d'hygiène.
- Les formations relatives au cœur de métier sur les emplois connexes des secteurs visés (à justifier selon le cas que le métier contribue directement à la fourniture du service/bien)

Pour le développement des compétences transversales

- Les formations transversales ou communes aux emplois,

- Langue de travail (tourisme, commerce de services, vente, etc.)
- Informatique
- Les outils de communication digitale pour la commercialisation
- Le développement durable et la préservation de l'environnement à tous les niveaux ;

Les compétences utiles pour l'exercice des métiers

- Les connaissances sur les droits de travail
- La socio organisation et le développement associatif
- La législation et la propriété intellectuelle
- Les Normes, qualité, et design
- Les Procédures d'exportation

Pour le développement des capacités entrepreneuriales et managériales dont :

- Les compétences managériales et entrepreneuriales relatives à la gestion, comptabilité, organisation, commercialisation, langues, droit
- La législation et fiscalité appliquées aux très petites /petites et moyennes entreprises
- Le marketing, accès et gestion des marchés d'envergure (public, entreprise formelle)
- Les outils stratégiques : planification
- Les finances

Pour les programmes d'apprentissage : cela doit être justifié par les qualifications techniques et professionnelles exigées par le métier.

Les formations axées sur les soft skills / savoir-être telles que l'autonomie, la capacité d'adaptation, la créativité, l'esprit d'équipe, l'esprit critique, etc. ne sont pas éligibles, l'appel à projets étant ciblé prioritairement sur les compétences techniques.

6.4. En termes de bénéficiaires

L'appel à projet cible particulièrement :

- Des exploitants individuels, travailleurs indépendants (artisan), petites unités de production, micro/très petits, petits entrepreneurs et leurs employés ;
- Des groupements de micro entrepreneurs, travailleurs indépendants ou autoentrepreneurs informels issus des communautés de la localité ciblée et résidant en zone rurale ;
- Des groupements de micro entrepreneurs, travailleurs indépendants ou autoentrepreneurs informels résidant en zone urbaine et impliqués dans l'un des secteurs/filières/métiers cités ci-dessus ;
- Les groupements de travailleurs des entreprises familiales informelles ;
- Les membres de coopératives de producteurs ;
- Les groupements d'employeurs indépendants informels qui encadrent des jeunes/adultes apprentis et les font participer aux activités de production ;
- Les groupements d'artisans (chambre des métiers, clusters, associations professionnelles) ;
- Les jeunes en situation d'apprentissage informel ;
- Les personnes impactées par la crise sanitaire en situation de reconversion.

Ne sont pas concernés les associations chefs d'entreprises formelles, les travailleurs indépendants⁹ qui ont un statut formel, ou qui volontairement se soustraient à leurs obligations

⁹ Sont exclus d'office du statut de micro entrepreneur au sens de l'équité, les travailleurs en freelance (consultant de services intellectuel par exemple) ou indépendant qui sous traitent des services pour des entreprises formelles (ex : enseignant vacataire d'un établissement supérieur, professionnels de l'immobilier, marchands, agents, lotisseurs, etc.), les personnes louant des matériels et des biens de consommation durables (location de voiture, salle, équipements, etc.),

fiscales et sociales comme les consultants, les fournisseurs et intermédiaires des entreprises formelles de manière ponctuelle.

L'appel privilégiera spécifiquement les projets avec une dominante de jeunes de moins de 35 ans (50%) et plus de 50% de femmes. Dans le cas contraire, le porteur devra prouver que le métier ciblé ne peut contenir les exigences de genre demandé.

Les bénéficiaires proposés par les promoteurs doivent être identifiés au préalable via une liste nominative annexée à la demande et précisant les lieux de résidence.

6.5. Les sensibilités liées à l'équité

L'appel bonifiera particulièrement les projets qui :

- Utilisent une technologie accessible et/ou novatrice, adaptée
- S'inscrivent dans un projet de recherche - formation (ex : débouchant à la fin de la formation sur de nouveaux produits (méthode de production, technologie, technique) adaptés au contexte local du métier grâce à un processus d'actions et de formation avec les professionnels)
- Favorisent l'intégration des TPE informelles dans une chaîne de valeur
- Contribuent à l'intensification de la production
- Visent des métiers qui promeuvent l'écoresponsabilité
- Contribuent à l'amélioration des conditions de travail dans les MPE ainsi que des conditions de vie des actifs en secteur informel
- Mettent en évidence le partenariat formel et informel
- Promeuvent l'accès à des marchés de dimension nationale, régionale ou locale
- Proposent clairement un schéma intégré se traduisant par la création d'emplois locaux ou le recours à des ressources locales (matières premières)

6.6. En termes de dispositifs de formation

Pour le choix des prestataires de formation,

- Le projet peut être réalisé par un institut /centre de formation, un consultant individuel ou un pool de formateurs, une structure disposant de compétences et d'expertises pour la formation ou à travers un partenariat avec des établissements ou prestataires publics/privés de formation capables de répondre à la demande de formation¹⁰ ;
- Le prestataire doit disposer des référentiels ou documents pédagogiques normés sur les métiers ou compétences visés et/ou utiliser les référentiels officiels disponibles, de formateurs expérimentés, des infrastructures de formation en salle et d'application, ou de prouver sa capacité à développer des offres répondant aux exigences des cibles.

Cet appel à projets privilégiera les profils de formateurs, prestataires et dispositifs répondant aux caractéristiques suivantes :

- Justifier de cursus académiques adéquats (selon le domaine et le niveau de la formation),
- Justifier d'une expérience professionnelle probante dans le domaine ou le métier ;
- Disposer et prouver une expérience probante en formation des adultes ou des jeunes pour les formations par apprentissage ;
- Le programme et la méthodologie de formation doivent répondre aux objectifs et aux profils des cibles ;
- Décrire et expliquer les dispositifs d'évaluation des acquis de la formation ;
- La reconnaissance/validation/certification à l'issue de la formation est un atout dans l'appréciation du dossier.

La mise en œuvre et la méthodologie de formation doit comporter :

¹⁰ Les établissements publics de formation professionnelle doivent se mettre en consortium avec des structures privées

- Une dominante pratique (au moins 50%) avec des mises en situation réelle de travail dans des plateaux techniques des centres de formation résidentielle ou des ateliers de production ;
- 50% au moins en entreprise et le reste en centre résidentiel pour l'apprentissage (ou alterné);
- Un engagement de suivi et accompagnement post formation en milieu de travail permettant de mieux appliquer les acquis en situation professionnelle réelle ;
- Des simulations qui permettent de garantir le transfert de compétence pour les formations à distance (e-learning) ;
- L'appel privilégie les parcours de formation ayant fait l'objet d'une ingénierie poussée et dont les compétences ou métiers ciblés ont été validés par les professionnels.

7. Section 7. Conditions relatives au projet

7.1. Conditions financières

- Les projets sélectionnés seront financés exclusivement sur les Fonds Additionnels abondés par l'Agence Française de Développement pour tous les secteurs et l'Union Européenne pour les secteurs du THR, THA et les TIC ;
- Le calcul du montant à attribuer se fera sur la base :
 - Du nombre de personnes ciblées ;
 - De la complexité des objectifs d'apprentissage et métiers visés dans le projet ;
 - De la durée de la formation et des activités d'accompagnement si existant ;
 - De la mobilisation des infrastructures et intrants pour les aspects pratiques.
- Le montant du Financement alloué par le FMFP est évalué suivant la catégorie à laquelle appartient le projet :
 - Catégorie 1, avec un financement pouvant aller jusqu'à de 100 millions Ariary
 - Catégorie 2, avec un financement pouvant aller jusqu'à 50 millions Ariary
 - Catégorie 3, avec un financement pouvant aller jusqu'à 25 millions Ariary
- Détail des coûts avec Trois grandes rubriques qui composent le budget :
 - Coût de la prestation intellectuelle /frais des formateurs et de l'assistance pédagogique ou logistique/ Frais d'accompagnement : Honoraires journaliers et en cas de déplacement per diem et frais de déplacement ;
 - Coûts pédagogiques directs : location de salle, petits matériels, fournitures et consommables, matériels, matières d'œuvre, frais d'électricité, supports pédagogiques ;
 - Coûts liés aux bénéficiaires : frais de déplacement, restauration et hébergement (la restauration et l'hébergement n'étant éligibles que lorsque la formation ne se déroule pas sur le lieu de résidence du formé) ne dépassant pas le 1/3 du budget total éligible au financement. Si dans une situation exceptionnelle, ce plafond ne pouvait être respecté, il devra être dûment justifié dans le document de projet et le montage budgétaire sera soumis à l'appréciation du FMFP et du bailleur.
- L'acquisition d'immobilisations (bâtiments, mobiliers), matériels roulants, matériels informatiques et de production ne sont pas éligibles.
- Le ratio moyen coût par bénéficiaire (c'est-à-dire Montant total demandé au FMFP/Nb de bénéficiaires) est de 500 000 Ar/bénéficiaire. En cas de dépassement, le promoteur doit apporter des justifications quant à la pertinence de ce coût. Le dépassement peut comprendre des formations axées sur des métiers stratégiques, ou être justifiée par une durée relativement longue ;
- Dans l'évaluation des coûts et de la durée de la formation, le promoteur devra considérer les points ci-après,
 - Le niveau académique et d'expériences du formateur (diplôme et nombre d'années d'expérience).

- La catégorie des cibles (micro-entrepreneurs, travailleurs, maîtres d'apprentissage, apprentis).
 - Les objectifs de formation ;
 - La durée de la formation ;
 - La ou les technologies mobilisées impliquant la location d'équipements supplémentaires ;
 - Les modalités de conduite de la formation (théorie, pratique, apprentissage...)
 - Les fournitures, supports, intrants, matières d'œuvre, le plateau technique nécessaire pour la mise en œuvre de la formation.
- Les frais de gestion ne sont éligibles que pour les financements de catégorie 1 et 2
 - L'apport par le promoteur n'est pas obligatoire mais fortement encouragé (apport en nature, mise à disposition, contribution en numéraire, cofinancement). Dans ce cas, le promoteur apportera les détails de ses contributions et/ou celles d'autres partenaires dans la réalisation du projet de formation.
 - Le signataire de la convention et principaux responsables de l'organisme promoteur ne peuvent en aucun cas être le formateur rémunéré par le FMFP dans le cadre de la mise en œuvre de la formation.

7.2. Conditions générales

- Seules les structures décrites dans la section 3 sont éligibles à porter un projet de type équité.
- Le projet doit cibler les priorités édictées dans l'appel à projets qui est un critère d'éligibilité (tout besoin hors champs prioritaire sera rejeté)
- Le projet cible exclusivement les projets de Formation Professionnelle Continue, l'apprentissage structuré, et le type Pré-Emploi
- Les formations de type initiale ne sont pas éligibles.
- Le projet devra être conduit sur une période maximum de douze mois, à compter de la date de contractualisation entre le FMFP et le porteur de projet ;
- Le projet cible **les actifs** (disposés pour une insertion professionnelle, en activité ou en reconversion) de l'économie informelle, des jeunes/adultes en situation d'apprentissage dans les entreprises du secteur informel, mais également des personnes en perte d'emploi ou en réinsertion professionnelle, les micro et autoentrepreneurs en reconversion ou en exercice ;
- Le projet devra répondre aux domaines d'intérêt stratégique décrits dans la section 6 ;
- Le porteur de projet doit remplir les fiches de projet proposées par le FMFP en Annexe dont les modalités de remplissage sont décrites dans la section ;
- Le porteur doit fournir tout document complémentaire jugé nécessaire pour appuyer le projet.

8. Section 8. Description de la réponse attendue

8.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet

Le projet soumis doit mentionner clairement :

- La référence à l'appel à projets ;
- L'intitulé du projet ;
- Le ou les secteur(s) d'activité concerné ;
- Le territoire concerné ;
- La durée du projet ;
- L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet ;
- L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet ;
- L'identification des prestataires de formation (interne ou externe).

8.2. Contexte socioéconomique

Le porteur de projet décrira le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence aux besoins de ses cibles mais aussi du cadre global du secteur, filière, métier ou marché concerné par le projet.

Le porteur devra considérer dans la présentation du contexte :

- Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou dans les activités concernées ;
- Les grands besoins de qualification au niveau du secteur ;
- La justification des besoins en qualification des personnes ciblées par le projet compte tenu des enjeux sectoriels.

8.3. Objectifs et contenu de la formation

- Identification des besoins communs des cibles concernées en réponse aux besoins d'emploi et/ou qualification du secteur informel de production ;
- Intitulé et courte description de l'action de formation proposée (stipulé dans le formulaire) ;
- Nombre et catégories de bénéficiaires concernés :
 - Les catégories de salariés concernés dans les microentreprises et les niveaux de qualifications visés ;
 - Les jeunes/adultes concernés et l'identification des types d'emploi auxquels la formation doit mener ;
 - Les femmes concernées ;

Afin d'aider le promoteur à remplir cette partie, prière de se référer au cadrage sur les besoins nationaux décrit plus bas avec des pistes et propositions de contenus.

8.4. Types et Modalités de la formation

Les modalités de mise en œuvre du projet de formation seront incluses dans le cahier des charges et présentées avec les éléments ci-après :

- Type de formation (en situation de travail, interne, externe, en alternance)
 - En cas de formation en situation de travail ou interne : les moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation¹¹, les méthodologies appliquées dans les formations ; de la formation interne ;
 - En cas de formation externe : les moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation, les méthodologies appliquées dans les formations ;
 - En cas de formation en alternance : les moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation¹², les méthodologies appliquées dans les formations ;
 - En cas de formation à distance : préciser les modalités de réalisation des formations, avec les moyens et équipements utilisés, le programme et modalités d'organisation de la formation¹³ et en quoi les cibles pourront y accéder ; les méthodologies appliquées dans les formations ;
- Durée de la formation (éventuellement nombre et durée des modules) et dates de la formation.
 - Les ressources humaines mobilisées
 - En cas de formation en situation de travail ou interne : les ressources internes mobilisées en précisant les qualification/expérience des formateurs ;

¹¹ Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

¹² Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

¹³ Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

- En cas de formation externe : identification du prestataire avec une justification de son expérience et de son expertise (qualification/expérience des formateurs) ;
- En cas de formation en alternance : moyens humains déployés avec les qualification/expérience des formateurs et des tuteurs en entreprise;
- En cas de formation à distance : description des tuteurs ou encadreurs mobilisés avec leur profil (qualification/expérience des formateurs) ;

8.5. Modalités de suivi-évaluation de la formation

Cette partie est à remplir dans le cahier des charges, annexe 3 du document. Il s'agit de décrire les procédés de suivi de la mise en œuvre des formations en précisant les acteurs et moyens déployés pour ce faire, les objectifs visés et les méthodologies appliquées pour apprécier l'atteinte des indicateurs à tous les niveaux. Les modalités de suivi et d'évaluation¹⁴ comprendront :

- Une description du suivi des formations (durée, modalités, et moyens déployés) ;
- Une description de l'évaluation des acquis des formations (à chaud) ;
- Une évaluation des progressions en compétences dans les milieux de travail (à froid).

8.6. Indicateurs de résultats

- Au niveau des bénéficiaires en termes de compétences développées / de qualifications acquises / d'insertion dans l'emploi (le nombre de bénéficiaires de la formation devra être spécifié) - indicateurs sexo-spécifiques :
 - Les micro entrepreneurs ;
 - Les employés des micro entrepreneurs ;
 - Les maîtres d'apprentissage ou Chefs/propriétaire d'ateliers, petite unité de production
 - Les apprentis ou jeunes situation précaire d'emploi ;
 - Les travailleurs informels en reconversion ou en exercice ;
 - Le nombre de femmes ayant accédé à des fonctions d'encadrement suite à la formation.
- Au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et de transfert de la formation.

8.7. Le budget du projet

Les modalités de montage de la proposition de budget sont encadrées dans la section 9 et le canevas y afférent se trouve en annexe 2.1.

Les éléments éligibles dans le budget se trouvent en annexe 2.2.

9. Section 9. Procédure de l'appel à projets

9.1. Conditions d'envoi des propositions de projet et date limite de réception

La période de remise des propositions se fera en deux vagues.

Les propositions de projet doivent être adressées : à monsieur le Directeur Général du FMFP, pour

- la première vague au plus tard **le 11 septembre 2022**
- la deuxième vague au plus tard le **14 novembre 2022**

¹⁴ Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

Les dossiers de soumission peuvent être adressés par voie électronique (sous format pdf) (e-mail) à : ap@fmfp.mg avec mention dans l'objet « **soumission définitive** » et/ou par envoi ou dépôt physique accompagnés de la version électronique (CD ou clé USB) à l'adresse suivante durant les jours et heures de bureau : Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP), Derrière Enceinte MATERAUTO, Route des hydrocarbures Ankorondrano, Antananarivo 101. Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement au Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP),

Derrière Enceinte MATERAUTO, Route des hydrocarbures Ankorondrano,
Antananarivo 101.

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de l'organisme.

9.2. Sélection du porteur de projet

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse ne sera pas étudié.

Étapes et calendrier de sélection de la 1^{ère} vague (à titre indicatif)

Période/échéance	Étape
05/08/2022	Lancement de l'appel à projets restreint : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets, type ÉQUITÉ sur le site du Fonds
11/09/2022	Date limite de réception des propositions
12/09/2022	Analyse de recevabilité
26/09/2022	Instruction des réponses recevables
11/10/2022	Tenue du Comité sectoriel paritaire
26/10/2022	Notification de la décision /Conventionnement ou contractualisation
02/11/2022	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet (dans un délai de un an après contractualisation)

Étapes et calendrier de sélection de la 2^{ème} vague (à titre indicatif)

Période/échéance	Étape
03/10/2022	Lancement de l'appel à projets restreint : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets, type ÉQUITÉ sur le site du Fonds
14/11/2022	Date limite de réception des propositions
15/11/2022	Analyse de recevabilité
22/11/2022	Instruction des réponses recevables

25/11/2022	Tenue du Comité sectoriel paritaire
10/12/2022	Notification de la décision /Conventionnement ou contractualisation
20/12/2022	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet (dans un délai de un an après contractualisation)

9.3. Les critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

Critères
Critères d'éligibilité
Critères d'éligibilité aux différentes catégories de financement
Critères liés aux objectifs stratégiques du projet
Critères liés à la dynamique partenariale
Critères liés à la dimension sociale et environnementale
Critères liés à la dimension socio-économique au niveau national
Qualité de la prestation de formation
Critères liés aux sensibilités du secteur équité (bonus)
Critères liés à la faisabilité budgétaire

Point Important : Le projet sera sélectionné avant tout à partir des critères relatifs à la qualité et en cohérence avec les domaines stratégiques de l'appel à projets. Les aspects financiers complètent les critères stratégiques, techniques et sociaux qui forment la qualité du projet.

Les critères d'arbitrage à appliquer en cas d'égalité de points sont :

- Les sensibilités du secteur équité avec un point spécial sur les projets démontrant une approche intégrée¹⁵ et une durabilité des actions au-delà du financement (qui démontrent l'existence d'autres actions permettant l'atteinte des effets) / avec une contribution d'autres partenaires ;
- La réponse à un maximum d'objectifs généraux
- Les parcours de formation ayant fait l'objet d'un processus d'ingénierie et dont les compétences ou métiers ciblés ont été validés par les professionnels

9.4. La sélection

La sélection du ou des projets sera réalisée par le Comité Sectoriel Paritaire de l'équité.

9.5. Réponse à la soumission

Le FMFP,

- Se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ;
- S'engage à garder confidentielles les offres reçues ;
- N'est engagé qu'après notification écrite adressée au porteur de projet et acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation entre le porteur et le FMFP).

¹⁵ Les projets dits « intégrés », présentent des partenariats techniques ou/et financiers et des débouchés d'emploi pour les personnes formées

Le Fonds se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les candidatures non retenues qui souhaiteraient formuler une demande d'éclaircissement sur les motivations du rejet de leurs dossiers, adresseront au Conseil d'Administration un courrier motivé, accompagné éventuellement d'éléments nouveaux ou complémentaires et d'une nouvelle formulation de leur réponse.

Le porteur de projet pourrait éventuellement solliciter les services d'accompagnement du FMFP dans toute la démarche de formulation du dossier de proposition de projet selon les procédures du Fonds. Néanmoins cela ne peut garantir l'allocation automatique et systématique du financement pour le projet, le porteur reste entièrement responsable du contenu et de sa validation avant son envoi.

9.6. Contractualisation

Après acceptation du projet, une convention sera signée entre le porteur de projet et le FMFP. Le paiement du financement se fera en deux tranches.

Cette convention reprendra les éléments de la proposition / du cahier des charges de la(des) formation(s) (annexe 2 de la trame) et précisera les modalités de respect des exigences qualité ainsi que celles de règlement des factures.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : projetsdeformation@fmfp.mg Tél. +261 20 22 538 86.

Lettre de demande de financement

LOGO de
l'organisation (si
disponible)

Nom de l'organisation :

Adresse :

Contact :

E-mail :

OBJET : Soumission d'une requête de financement

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de soumettre une demande de financement pour un projet de formation intitulé « » dans le secteur « équité », pour un montant total de (Montant en lettres) XXXX (chiffres).....

La formation ciblera(spécifier les cibles et leur nombre)..... dans la région de(si nécessaire, préciser la commune ou le fonkotany).

Et se déroulera sur une durée de(chiffres).....mois (ou jours).

Nous vous remercions de l'intérêt que votre organisation porterez à cette demande,

Signée par le responsable légal de l'organisme demandeur
(Titre/Nom et prénoms et cachet si disponible)

Annexe 2.a Formulaire de demande de financement & budget (format excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

		FORMULAIRE DE CANDIDATURE DE TYPE EQUITE			PROJET		Codification	EQ
						Num Ordre	XXX	
Pour un traitement rapide de votre demande, merci de bien vouloir compléter tous les champs ci-dessous								
Partie 1 : Fiche d'identification de la demande								
Intitulé du projet :		Catégorie demandée (veuillez encadrer votre choix)		I	II	III		
Durée du projet :		Secteur d'activité :						
1 PORTEUR DE PROJET								
Nom/Raison Sociale								
Adresse complète								
Mail		Téléphone						
Territoire		Identification Territoire		Codification (CSP7)				
		National/Régional/Local à préciser						
Responsable		Nom et prénoms		Contact (Tel et mail)				
2 CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE DE LA DEMANDE								
Description du contexte du secteur/filière/métier/marché concerné par le projet								
Déficits en compétences des microentrepreneurs concernés								
Déficits en compétences des maîtres d'apprentissage concernés								
Déficits en qualifications des jeunes/adultes en emploi précaire concernés/déflatés								
3 FORMATION								
Identification des besoins communs de compétences et de formation des microentrepreneurs du territoire concernés								
Identification des besoins communs de compétences et de formation des maîtres d'apprentissage								
Identification des besoins communs de compétences et de formation des jeunes / adultes en emploi précaire/déflatés								
Lieu de formation								
Intitulé de la formation								
Courte description de la formation à financer (10lignes)								
4 BENEFCIAIRES								
Formation des micro- et petits entrepreneurs/employés				Total	H	F		
Nombre de microentrepreneurs								
Type de métiers concernés par la formation								
Niveaux de qualification visés								
Formation des maîtres d'apprentissage				Total	H	F		
Nombre de maîtres d'apprentissage								
Type de métiers concernés par la formation								
Niveaux de qualification visés								
Formation des jeunes en situation d'apprentissage/adultes/déflatés				Total	H	F		
Nombre de jeunes en situation d'apprentissage								
Types de métiers auxquels doit mener la formation								
Niveaux de qualification visés								
4 CODIFICATION								
2019		0		EQ		XXX		

Partie 2 : Formulaire de demande de financement

5 TYPE DE FORMATION									
Type de formation	En situation de travail			En centre de formation externe à l'organisation			En centre de formation interne à l'organisation		
Pour la formation des micro- et petits entrepreneurs/leurs employés/maîtres d'apprentissage/ jeunes en situation d'apprentissage									
Identification du (des) prestataire(s)									
	Nom(s)			Adresse			Mail		Téléphone
Prestataire 1									
Prestataire 2									
Prestataire 3									
Prestataire 4									
Moyens matériels	Locaux		à fournir dans l'annexe 3		Matériel pédagogique		à fournir dans l'annexe 3		
Programme/modalités formation	à fournir dans l'annexe 3								
Modalités de suivi/évaluation	à fournir dans l'annexe 3								
Expérience/expertise	Expérience du prestataire dans le domaine de formation proposé et dans la formation de microentrepreneurs- Fournir des références d'interventions					Expertise du prestataire - Fournir des références d'interventions			
	Date	Entreprise	Téléphone	Mail		Date	Entreprise	Tél	Mail
Référence 1									
Référence 2									
Référence 3									
6 DUREE ET MODALITES									
Pour la formation des micro- et petits entrepreneurs/employés									
Durée globale en heures/bénéficiaire									
Durée globale de la formation									
Module 1									
Module 2									
Module 3									
Date de début (jj/mm/aaaa)					Date de fin (jj/mm/aaaa)				
Pour la formation des maîtres d'apprentissage									
Durée globale en heures/bénéficiaire									
Durée globale de la formation									
Module 1									
Module 2									
Module 3									
Date de début (jj/mm/aaaa)					Date de fin (jj/mm/aaaa)				
Pour la formation des jeunes en situation d'apprentissage									
Durée globale en heures/bénéficiaire									
Durée globale de la formation									
Module 1									
Module 2									
Module 3									
Date de début (jj/mm/aaaa)					Date de fin (jj/mm/aaaa)				
7 RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS DE RESULTATS									
Resultats attendus									
Pour les microentrepreneurs	En termes de renforcement des capacités professionnelles techniques et managériales								
Pour les employés	En termes de renforcement des capacités professionnelles et techniques								
Pour les maîtres d'apprentissage	En termes de renforcement des capacités professionnelles, de pédagogie et d'encadrement								
Pour les jeunes en situation d'apprentissage	En termes de compétences								
Au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et de transfert de la formation									
Description des moyens de vérification des résultats visés	A fournir dans l'annexe 3								

8 COUT DE LA FORMATION	
Coût des prestations de formation-Externe	0
Honoraires des formateurs	0
Accommodations des formateurs : déplacement, hébergement et restauration	0
Frais pédagogiques	0
Location salle/utilisation locaux	0
Matériels et fournitures pédagogiques	0
Accommodations des participants	0
Transport, hébergement et restauration	0
Coût total	0
Part du coût global à financer par le promoteur	0
Part du coût global demandé au FMFP	0
Part du coût global à financer par les partenaires	0
Coût des prestations de formation - Interne	0
Honoraires si salarié non formateur	0
Equivalent du Salaire journalier des formateurs (si formateur en poste)	0
Accommodations des formateurs : frais de déplacement, perdiems	0
Frais pédagogiques	0
Location salle/utilisation locaux	0
Matériels et fournitures pédagogiques	0
Accommodations des participants	0
Transport, hébergement et restauration	0
Coût total	0
Part du coût global à financer par le promoteur	0
Part du coût global demandé au FMFP	0
Part du coût global à financer par les partenaires	0

Annexe 2.b. Sur les rubriques éligibles dans le budget

1. Les éléments éligibles au financement dans la rubrique « prestations de formation »

- *Sur les formes (type) de formation éligibles (peut être combiné entre eux)*
 - Formation en salle ou en plateau d'application (en présentiel)
 - Formation en milieu de travail
 - Animation et accompagnement des utilisateurs d'une plateforme d'apprentissage en ligne (la maintenance de la plateforme est inéligible) intégrant l'évaluation des acquis de la formation ou de l'apprentissage
 - Formation mixte ou encore formation hybride combinant deux modalités d'apprentissage : l'apprentissage en ligne (e-learning) et le présentiel (cours classiques).
 - Programme d'apprentissage ou d'alternance : tutorat en milieu professionnel combiné avec de la formation en centre résidentiel de formation
 - Programme d'apprentissage professionnel : essentiellement en milieu de travail avec un programme structuré et un encadrement professionnel
 - Formation à distance sur des plateformes existantes et référencées
 - Assistance technico-pédagogique en milieu de travail ou mobilisation d'un professionnel expérimenté pour le transfert de compétences en milieu professionnel (séjour d'assistance technique combiné avec un encadrement pédagogique de 2 mois maximum) avec un processus pédagogique décrivant des situations d'apprentissage faisant intervenir l'assistant (mobilisant les qualités de mentoring et de coaching) et l'apprenant. L'ensemble concourt à une acquisition de compétence. Ces programmes contiennent des séances communes et individuelles conformément à un parcours (curriculum) structuré.
 - Programme de mentoring et d'immersion professionnelle (mentor accompagnateur) avec un processus pédagogique décrivant des situations d'apprentissage faisant intervenir le mentor et l'apprenant, ainsi que concourant à une acquisition de compétence. Ces programmes contiennent des séances communes et individuelles conformément à un parcours (curriculum) structuré.
 - Programme hybride de Validation des acquis de l'expérience et de la formation (VAEF)
- (*) Cette liste de types de formation n'est pas exhaustive et l'appréciation de la pertinence du dispositif est laissée à la DFI lors de l'accompagnement ou de l'analyse de complétude.

- *Sur les actions connexes ou de support qui doivent obligatoirement être combiné à la formation*
- Des actions d'ingénierie de formation (identification/diagnostic des besoins, production référentiel métier/compétence, élaboration de programme de formation)
- Des actions d'élaboration de curriculum de formation
- Des actions de préparation avant formation comprenant le diagnostic des besoins, l'analyse de la situation de travail, et l'élaboration de l'offre de formation
- Les Accompagnements post formation (application des acquis en formation) ou en milieu de travail se traduisant par du coaching (doit faire l'objet d'un processus documenté)
- Le processus de certification ou d'évaluation qui peut comprendre l'ingénierie de formation (production référentiel évaluation et de certification)
- Actions d'assistance logistique de formation
- Les accommodations et transport des intervenants

Chaque type de formation et action connexe ou de support devra comprendre un programme clair décrivant les objectifs d'apprentissage, le processus de formation et d'évaluation. Toutes les actions éligibles (forme & actions connexes ou de support) doivent faire l'objet d'un rapport de réalisation ou la présentation des documents référentiels en cas de travaux d'ingénierie de formation.

- *Rémunération des prestataires de formation*
- Honoraires des formateurs (préparation, conception, conduite, accompagnement, évaluation)

- Honoraires des experts et des intervenants en ingénierie de formation
- Honoraires des experts en accompagnement (coaching, mentoring, etc.)
- Honoraires sur la préparation logistique des formations (assistance logistique)
- Indemnités des tuteurs professionnels en milieu de travail (dans le cas des programmes d'apprentissage)
- Si l'appel à projets l'exige, les honoraires d'autres intervenants requis comme le comptable du projet (catégories 1 et 2)
- Frais de déplacement hors place ou pour les missions
- Frais de déplacement local ou location de moyen de mobilité
- Indemnités de déplacements des intervenants
- Frais de communication (si nécessaire, justification à apporter)

Les frais de gestion ou administratifs des structures seront inclus dans les honoraires. Tous les intervenants dans le projet doivent être identifiables et leurs compétences vérifiables à travers la présentation d'un curriculum vitae.

2. Les éléments éligibles au financement dans la rubrique « Coûts pédagogiques »

- *Location de local ou de lieu de formation*
 - Salle de formation pour les plénières ou les sessions théoriques
 - Plateau d'application
 - Atelier de pratiques
 - Location de laboratoire de simulation/application ou plateau technique
 - Location de local ou bureau d'accompagnement pour les participants
 - Location de plateforme d'apprentissage en ligne si elle n'appartient pas au prestataire de formation (à justifier)
 - *Location matériel pédagogique*
 - Equipement d'atelier/séminaire & de formation (vidéoprojecteur, écran, sonorisation, table, chaise, etc.)
 - Matériel informatique (pour les formations en ligne ou sur les métiers TIC)
 - Location équipement individuel ou outillages pour les exercices pratiques/application
 - *Achat matière d'œuvre (pratique)*
 - Intrants pour les exercices pratiques (dépend des métiers)
 - Les fournitures ou petits consommables pour les applications/pratiques
 - Tenue de travail et/ou d'atelier
 - *Fournitures et supports de formation*
 - Polycopie, livres, documents physiques
 - Clé usb ou CD
 - Blocs note, chemise, stylo, etc.
 - *Autres ressources pédagogiques*
 - Production et duplication de document (référentiel, curriculum, etc.)
 - Ressources pédagogiques (moocs, vidéo, etc.)

3. Les éléments éligibles au financement dans la rubrique « Accommodations »

- *Frais de déplacement des participants*
 - Frais de Transport hors résidence
 - Frais de Mobilité locale
 - Indemnités de séjour lorsque la formation se déroule loin du domicile du participant
 - Hébergement (en cas d'indemnité de séjour, on ne peut plus prétendre à cette rubrique)
 - *Frais journalier des participants*
 - Repas ou déjeuner ou équivalent en cas de formations en dehors du lieu de résidence des participants ou des formateurs
 - Rafraichissements
 - Pause-café en cas de formations en dehors du lieu de résidence des participants ou des formateurs
 - *Autres* – cette rubrique doit s'accompagner d'une note explicative
 - Fourniture ou consommable (achat)
 - Petit équipement (en location ou achat)

4. Les éléments éligibles au financement dans la rubrique « Autres »

- *Kit sanitaire – lié à la sécurité et à la santé des participants à la formation*
- Gel de nettoyage
- Cache bouche nez individuel, etc.
- Equipement de Protection Individuelle (si nécessaire et dans le cas de formation en milieu de travail à risque)
- Boîte à pharmacie (si nécessaire et dans le cas de formation en milieu de travail à risque)
 - *Frais de gestion (ne dépassant 5% du total) – ils recouvrent les frais de déplacement pour préparation, les frais de communication (appel, internet, etc.), les frais de suivi des activités, les assurances, etc. : ne peuvent être cumulés avec des frais au réel*
 - *Frais lié au processus pédagogique (en cas de travaux d'ingénierie de formation)*
- Indemnités ou rémunération d'équipe de production ou des personnes ressources
- Frais d'ateliers ou de séminaire ou de séance de travail (fourniture, local, équipement, déjeuner, transport & indemnités des participants)
 - *Autres Frais - doit s'accompagner d'une note explicative*

(*) Le FMFP se réserve le droit de rejeter l'éligibilité de certaines rubriques même si elles entrent dans les catégories ci-dessus spécifiées suivant son appréciation.

Annexe 3.a. Cahier des charges (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

Trame de la requête pour les projets du secteur Équité

Août 2022

Table des matières

1. PRESENTATION GLOBALE DU PROJET	2
2. CONTEXTE ET ENJEUX	2
3. CIBLE	2
4. OBJECTIFS.....	3
4.1. Objectifs stratégiques	3
4.2. Objectifs opérationnels de la formation	3
5. PRESENTATION DE LA FORMATION	3
6. PRESENTATION DU PRESTATAIRE DE FORMATION	3
7. LE PROGRAMME DE FORMATION.....	4
7.1. Les objectifs de formation	4
7.2. Le contenu de la formation et les supports et moyens pédagogiques utilisés.....	4
8. LES MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION	5
8.1. Le suivi.....	5
8.2. L'évaluation.....	5
9. PLANNING OU CALENDRIER DE REALISATION	6
10. BUDGET DETAILLE.....	6

CAHIER DES CHARGES DU PROJET DE FORMATION

1. PRESENTATION GLOBALE DU PROJET

TITRE DU PROJET :	
INTITULE DES MODULES DE FORMATION :	1- 2- 3- 4-
LIEU DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION :	Région Commune Village
IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET :	
NOM DU SIGNATAIRE	
PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE :	
NOMBRE DE PERSONNES A FORMER :	Total Hommes : Femmes : Dont jeunes (moins de 35) : Hommes : Femmes :
MONTANT GLOBAL DU PROJET :	
MONTANT DEMANDE AU FMFP :	
PART APPORTEE PAR PORTEUR (OPTIONNEL) :	
DUREE DE LA FORMATION	mois

2. CONTEXTE ET ENJEUX

Décrire brièvement le contexte et les enjeux du projet :

- Alignement par rapport à la politique globale (ODD, PGE, PEM, de la région, de la commune, du secteur...)
- Les opportunités/menaces/forces et faiblesses pour le secteur, l'activité, la région....
- Emergence de nouveaux besoins, modes....
- Les besoins de qualification identifiés au niveau des cibles ?
- Les mutations auxquelles ces derniers doivent faire face ?

Des résultats d'études et statistiques seront fournies pour justifier cette partie.

Décrire l'origine du projet :

- à quel besoin clairement identifié répond-il.
- Comment ces besoins ont-ils été identifiés ? par qui ?
- Préciser à quelle catégorie correspond le projet :
 - Le renforcement de capacité des micro entrepreneurs, leurs employés, les membres de l'organisme etc... ;
 - Le renforcement de capacité des maîtres d'apprentissage qui professionnalisent des jeunes malgaches ;
 - La professionnalisation des jeunes apprentis de l'apprentissage traditionnel aux compétences requises par le marché du travail.

3. CIBLE

Préciser les caractéristiques de la population à former :

- Qui sont les cibles bénéficiaires ? Comment sont-elles été identifiées ? D'où proviennent-elles ?
- Comment les besoins de formation ont-ils été identifiés ? Quels ont été les outils utilisés ?
- Nombre, catégorie professionnelle et statut des cibles à former ;
- Homogénéité, hétérogénéité en termes de niveau de formation ;
- Langue (s) parlée(s) par les participants
- Attentes des bénéficiaires par rapport à la formation et, le cas échéant, les prérequis demandés ;
- Mode de sélection des futurs bénéficiaires.

Rappel : Le projet doit viser les catégories de cibles suivantes :

- Des micro- et petits entrepreneurs ;
- Des maîtres d'apprentissage ;
- Des jeunes apprentis en secteur informel.

4. OBJECTIFS

4.1. Objectifs stratégiques

Il s'agit de décrire brièvement :

- Les bénéfices attendus à court terme pour les cibles : renforcer les compétences (techniques et comportementales) des cibles, les initier à une nouvelle activité, intégrer de nouveaux arrivants... ;
- Les bénéfices attendus à moyen terme : quels impacts pour l'activité, l'organisation du travail et la production de biens et de services pour les micro-entreprises ou cibles (exemple : créer une nouvelle culture managériale, maîtriser de nouvelles technologies, ...) ?

- Les bénéfices attendus à long terme pour le secteur en termes de capacité de diffusion et de transfert de la formation

4.2. Objectifs opérationnels de la formation

Préciser en fonction des objectifs définis (par nombre et catégorie de cibles) ce que les apprenants à l'issue de la formation doivent être capables de faire tels que :

- Mieux maîtriser leur poste de travail, leur métier ;
- Acquérir des compétences pour pouvoir évoluer professionnellement
- Acquérir des compétences pour mieux aider les autres à évoluer
- ...

5. PRESENTATION DE LA FORMATION

Il s'agit d'être précis et clair et de répondre aux requêtes suivantes :

- Décrire globalement la formation : modules de formation, durée globale et par module, modalités de réalisation (formation en salle, sur le lieu de travail, à distance), lieu de formation et toute autre information utile concernant la mise en œuvre de la formation.
- Préciser les attentes et exigences particulières du promoteur et par rapport aux cibles.
- Préciser le nombre de jours pour une formation en présentiel et la durée globale pour les autres modes de formation.
- Indiquer le profil exigé des prestataires (niveau académique, expertises et expériences)
- Indiquer les langues requises pour l'animation et les supports requis (pédagogiques et matériels)

6. PRESENTATION DU PRESTATAIRE DE FORMATION

Il s'agit de préciser les points suivants :

- Si le prestataire est un organisme, un cabinet:
 - Préciser son positionnement institutionnel : raison sociale, statut, agrément, homologation, ...
 - Produire une liste des personnes ressources mises à disposition du projet : nom, qualification et expérience de(s) intervenants et production de leur CV en indiquant leurs qualifications, compétences et expériences relatives au projet.
 - Lister les références d'interventions similaires au projet présenté.
- Si le prestataire est un intervenant individuel : présenter un CV détaillant ses qualifications, compétences et expériences dans le(s) domaine(s) visé(s) par le projet.

7. LE PROGRAMME DE FORMATION

7.1. Les objectifs de formation

- Détailler les compétences visées dans les descriptifs de poste ou référentiels de métier ;

- Mettre en annexe les descriptifs des postes/fiches suivant le modèle suivant :

Intitulé du poste	
Statut du poste	Un poste à temps plein, ...
Grandes fonctions	Placé sous l'autorité hiérarchique ... il a pour mission de ; <ul style="list-style-type: none"> • Analyser ... ; • Concevoir des ... ; • Contribuer à ... ; • Etc.
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances en ... ; • Capacités en ... ; • Sens des relations, ... ; • Maîtrise indispensable des outils : ...
Environnement de travail	Poste basé à ... avec des interventions locales ou sur toute l'étendue du territoire malgache.

Ou joindre en annexe les référentiels des formations concernées.

- Préciser les prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation (connaissances minimales, compétences, aptitudes requises, etc.)

7.2. Le contenu de la formation, supports et moyens pédagogiques utilisés

Il s'agit de décrire succinctement le contenu de chaque module suivant les objectifs d'apprentissage ainsi que les supports et moyens de mesurer les résultats comme suit :

Intitulé du module	Durée horaire	Objectifs d'apprentissage (de compétences à acquérir)	Critères de mesure des résultats atteints
Exemple : Formation en conduite d'engins de chantier	16h	Savoir conduire les différents engins utilisés dans un chantier donné	Maîtriser la conduite quelles que soient les contraintes du chantier

- Les ressources pédagogiques utilisées seront également détaillées comme suit :

Intitulé du module	Durée horaire	Supports de formation	Outils et matériels conçus pour la formation

8. LES MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

8.1. Le suivi

Le suivi démarre dès la phase de préparation de la formation et continue durant sa mise en œuvre. Il s'agit d'évaluer l'ensemble de la méthodologie et moyens mis en œuvre selon les critères d'analyse répertoriés dans le schéma ci-dessous.

Bénéfices attendus du projet	Résultats à atteindre	Indicateurs de mesure	Périodicité du suivi
Bénéfices attendus pour les formés			
Bénéfices attendus pour l'organisme			
Bénéfices attendus pour le secteur/territoire			

Le suivi de l'exécution de l'action et l'appréciation des résultats relèvent de la responsabilité du promoteur.

Le suivi est à documenter globalement (voir tableau ci-dessous) et à l'aide des outils suivants : tableau de bord (chronogramme), rapports/compte-rendu de formation, feuilles d'émargement (fiches de présence) ...

8.2. L'évaluation

Il s'agit de décrire les modalités d'évaluation de la formation et de préciser les indicateurs servant à mesurer l'acquisition effective des compétences visées.

Il y a deux grands types d'évaluation à prendre en compte :

- L'évaluation à chaud (proposée généralement par le formateur, elle peut impliquer le promoteur). Elle est réalisée pendant et/ou à la fin des formations et permet de mesurer les résultats et les acquis par les bénéficiaires ;
- L'évaluation à froid (proposée généralement et de manière conjointe par le promoteur et le formateur) après une durée de 12 mois après les formations. Elle permet d'apprécier les effets et/ou impacts du projet dans le travail, rendement, qualité ... des formés.

Le formateur doit définir un parcours d'évaluation avec les outils adéquats. L'évaluation peut prendre plusieurs formes tels que :

- Observations ;
- Tests réguliers de contrôle des connaissances ;
- Examens professionnels ;
- Fiches d'évaluation à remplir périodiquement par les formés ;
- Entretien avec un jury professionnel.

Si la formation est certifiante, il y a lieu de communiquer le référentiel de certification correspondant.

Par ailleurs une évaluation de la formation par les formés est obligatoire à la fin de la formation pour en apprécier la conduite, mesurer l'atteinte des objectifs, connaître le ressenti des formés et savoir si les objectifs fixés sont atteints.

9. PLANNING OU CALENDRIER DE REALISATION

Le planning de réalisation doit mentionner à titre indicatif le début et fin du projet, détailler les phases (préparation, mise œuvre par module, tests, accompagnement ...). Un modèle sous format Excel est disponible en annexe

10. BUDGET DETAILLE

Le budget nécessaire pour la mise en œuvre du projet doit être détaillé autant que possible.

Un canevas de budget en Format Excel est disponible en annexe.

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé du projet : _____ (le "Projet")

A : Le FMFP

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du FMFP qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au FMFP. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise/association, notre groupement, et nos prestataires de formation. Le FMFP conserve la responsabilité exclusive du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Projet
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement/association, ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée à Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un Projet (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes de Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre de ce Projet) ;
 - b. nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Projet) ;
 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos

obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales à Madagascar Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debar> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre de cette convention de financement) ;
 - 2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le FMFP dans le cadre du présent Appel à projets.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du FMFP impliqué dans le processus de sélection des projets ou du suivi et de l'évaluation des projets sélectionnés, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du FMFP et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou candidat, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou candidat, recevoir d'un autre soumissionnaire ou candidat ou attribuer à un autre soumissionnaire ou candidat directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou candidat, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou candidat nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du FMFP ;
 4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au FMFP, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 3 qui précèdent.
 5. Dans le cadre de l'Appel à Projets et de l'exécution du Projet :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat Malgache, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public à Madagascar, un avantage indu de toute nature,

pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un de nos prestataires de formation n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de, prestataires de formation, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables à Madagascar. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, autorisons le FMFP à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la soumission et à l'exécution du Projet et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le FMFP.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹⁶ _____

Signature : _____

En date du : _____

¹⁶ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire

Annexe 5 : fiche d'analyse de l'éligibilité

Critères d'éligibilité (si un des critères n'est pas respecté, le projet sera inéligible)									
Le projet est conforme aux orientations sectorielles (secteurs, filières et métiers prioritaires)	Les formulaires de demande sont correctement renseignés et les dossiers d'évaluation complets	Le porteur est une Organisation, groupement, plateforme professionnelle légalement constituée et conforme aux structures éligibles dans la catégorie proposé (1, 2 ou 3)	Le porteur n'est pas sous contrat avec FMFP	Le porteur n'a pas bénéficié de financement équité du FMFP durant les 12 derniers mois	Le projet devra cibler les catégories de métier, de population spécifié dans l'AP & les bénéficiaires clairement identifiés et leur liste disponible	Le porteur est représentatif des cibles proposées en prouvant sa capacité à les fédérer	Le porteur est ancré dans le territoire d'intervention du projet (enregistré et œuvrant dans la localité) ou justifiant des interventions probantes dans les zones ciblées	Le porteur ne figure pas dans la liste des entreprises sanctionnées par les Nations Unies, UE ou France	Dans le cas où le prestataire est un établissement public de formation, il devra s'associer avec une structure privée pour former un consortium
oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible NA

Critères d'éligibilité aux financements de la catégorie (i), (ii) et (iii)							
Projet avec cofinancement (i) d'au moins 15% du montant du projet, (ii) d'au moins 10% du montant du projet, (iii) NA (en dehors de celui demandé au FMFP ☐)	Projet justifiant d'un impact (i) au niveau régional ou interrégional, (ii) régional ou intercommunal ou communal, (iii) local	Projet touchant directement (i) au moins 150 bénéficiaires et indirectement 300 personnes (ménages) (ii) au moins 100 bénéficiaires et indirectement 200 personnes (iii) non applicable	Porteur justifiant des flux financiers annuels (i) d'au moins 20 000 000 MGA, (ii) et (iii) non applicable	Projet justifiant la tenue d'une comptabilité régulière (existence d'un comptable avec CV à intégrer dans le dossier de soumission)	Projet justifiant de mesures d'accompagnement réel post formation avec un cofinancement du partenaire ou du porteur à spécifier dans la demande pour les catégories (i) et (ii)	Projet justifiant d'un marché ou d'une finalité emploi ou Projet justifiant d'une finalité emploi ou d'une qualification à un emploi pour les programmes d'apprentissage	Projet dont la mise en œuvre excède (i) les 6 mois, (ii) les 3 mois, (iii) NA (si nécessaire il peut s'étendre sur au plus 12 mois)
oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible

Annexe 6 : fiche d'évaluation technique et financière

Critères liés à l'objectif stratégique du projet, la dimension stratégique et territoriale du projet et l'intégration du porteur (35 points)							
Le projet répond aux axes stratégiques de l'équité spécifiés dans la trame	Le projet répond à des priorités de dimension (i) interrégionales ou régionale, (ii) intercommunales ou communale, (iii) ou locale	Le projet répond aux objectifs définis par l'appel à projets (objectifs spécifiques, résultats attendus)	La méthodologie d'identification des besoins est pertinente	Le projet est conforme à la mission du porteur et/ou ce dernier dispose d'une expérience professionnelle dans le domaine de formation du projet et/ou a comme mission la professionnalisation des bénéficiaires en situation d'apprentissage, le renforcement des capacités des micros & TPE	Les formations portent sur des métiers mobilisant les intrants locaux	Le projet concerne le Renforcement et/ou le prolongement d'une chaîne de valeur dans une des filières touchées, ou la professionnalisation des acteurs sur un des maillons de production de la filière	Le porteur du projet a identifié des indicateurs de résultats pertinents au niveau des bénéficiaires
Faible : 1 Bien : 5	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 5	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 5	Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 5	Oui : 3 Non : 0	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 5	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3

Critères liés à la dimension partenariale (10 points)			Critères liés à la dimension sociale & environnementale (15 points)				
Collaboration avec des partenaires institutionnels publics et privés dans les dispositifs de pérennisation ou des actions intégrées	Partenariat avec un établissement/prestataire de formation de proximité (situé dans la zone d'intervention du projet de formation)	Le projet est appuyé par d'autres partenaires dans sa mise en œuvre (co-financement ou contribution en nature/services)	Le projet forme un pourcentage de femmes au moins égal sinon supérieur à la valeur de référence du secteur (50%)	Le projet forme un pourcentage de jeunes (15/35 ans) au moins égal sinon supérieur à la valeur de référence du secteur (50%)	Le projet forme des Personnes en situation d'Handicap ou Personne (adulte) analphabète	Le projet a un impact direct sur la communauté (intégration locale)	Le projet est soucieux de la préservation de l'environnement
Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 4	Oui : 2 Non : 1	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 4	>=50 : 3 31% à 50% : 2 21 à 30% : 1 <20% : 0	>=50 : 3 31% à 50% : 2 21 à 30% : 1 <20% : 0	Oui : 2 Non : 0	Oui : 5 Non : 1	Oui : 2 Non : 0

ANALYSE DE LA PRESTATION DE FORMATION INTERNE ou EXTERNE - analyse de l'offre (20 points)									
INTERNE					EXTERNE				
La structure dispose de formateurs et tuteurs ayant une expérience avérée de la formation de type apprentissage, ou continue au plan pédagogique et technique	Le cahier des charges, rédigé de façon complète et explicite, est validé par l'ensemble du ou des partenaire(s)	Les modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation des résultats de la formation sont clairement définies	Le dispositif de formation mis en œuvre est structuré de manière à être mis en œuvre et diffusé au niveau de l'ensemble du secteur concerné	Les locaux, équipements utilisés sont appropriés au dispositif de formation décrit	Les formateurs ont le niveau de qualification, l'expérience et l'expertise requis pour réaliser la prestation de formation	Le cahier des charges, rédigé de façon complète et explicite, est validé par l'ensemble du ou des partenaire(s)	Les modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation des résultats de la formation sont clairement définies	Les locaux, équipements utilisés sont appropriés au dispositif de formation décrit	Le dispositif de formation mis en œuvre est structuré de manière à être mis en œuvre et diffusé au niveau de l'ensemble du secteur concerné
Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 6	Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 5	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 2 Moyen : 4 Bien : 6	Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 5	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3

Les sensibilités liées à l'équité (bonus de 05 à 10 points)	Critères liés à la faisabilité budgétaire (20 points)				
<p>Le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilise une technologie accessible et/ou novatrice, adaptée; - S'inscrit dans un projet de recherche - formation - Le projet propose un prolongement clair de la chaîne des valeurs - promeut l'intensification de la production <ul style="list-style-type: none"> - vise des métiers qui promeuvent l'écoresponsabilité (Biologique) - Contribue à l'amélioration des conditions de travail dans les MPE ainsi que des conditions de vie des actifs en secteur informel - Met en évidence le partenariat formel et informel - promeut l'accès à des marchés de dimension nationale, régionale ou locale - Propose clairement un schéma intégré par l'emploi local ou le recours à des ressources locales 	<p>Les rubriques proposées sont éligibles suivant Annexe3.c</p>	<p>Les coûts sont détaillés par rubrique et activité (justification des lignes budgétaires)</p>	<p>coûts conformes aux références indiquées dans la trame sur le coût par bénéficiaire & par rapport au type de formation, public visé, coût horaire/formé, etc.</p>	<p>Pertinence du Coût % aux points suivants : niveau des formateurs, objectifs de formation, technologie mobilisée, intrants et équipement</p>	<p>Les coûts de logistique des participants (accommodations et transport) ne dépassent pas un tiers du budget proposé</p>
<p>1 à 2 sensibilité : 5 Plus de 2 : 10</p>	<p>non : 0 oui : 2</p>	<p>non : 0 oui : 3</p>	<p><=valeur : 7 x<=+20% Valeur : 5 21%<=x<=+40% : 3 >40% valeur : 1</p>	<p>Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 6</p>	<p>non : 0 oui : 2</p>